

MODÈLE B - LICENCE PROFESSIONNELLE

Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche

Autre(s) ministère(s) *(le cas échéant)*

ÉTABLISSEMENT(S) D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR :

LICENCE PROFESSIONNELLE

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence ;
Vu le décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L. 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur *(le cas échéant)* ;
Vu l'arrêté ministériel du relatif à l'habilitation de (établissement) à délivrer des diplômes nationaux ;
Vu l'arrêté ministériel du relatif à l'habilitation de (établissement) à délivrer des diplômes nationaux *(le cas échéant)* ;
Vu l'avis conforme du ministère du (ou des) ministère(s) *(dans le cas où un seul ministère figure dans l'en-tête et où il est seul signataire)* ;
Vu les pièces justificatives produites par M., né(e) le à en vue de son inscription à la licence professionnelle ;
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé(e) a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévues par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **LICENCE PROFESSIONNELLE** (intitulé) , spécialité(s) , dans le domaine

est délivré à (Mme ou M) (prénom, NOM patronymique)

au titre de l'année universitaire

et confère **le grade de licence**,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à (ville) le (date)

Le titulaire

Signature du chef d'établissement
(ou des chefs d'établissement,
le cas échéant)

Le recteur d'académie,
chancelier des universités